

COMMUNE D'ORNY

Rue de la Cage 1 1317 Orny T 021 866 60 60 / commune@orny.ch

La Municipalité met au concours le poste de

Secrétaire municipal.e à 50-60%

Doté.e d'un intérêt marqué pour la vie communale, économique et politique de la région, vous êtes prêt-e à :

- Assurer le secrétariat de l'administration communale
- Assister la Municipalité dans la gestion des affaires courantes, préparer les séances hebdomadaires de l'Exécutif (lundi soir 20h), rédiger les procès-verbaux et assurer le suivi des décisions prises
- Rédiger les préavis municipaux
- Assurer la communication interne et externe de la Municipalité avec les diverses instances officielles
- Gérer et suivre les dossiers en lien avec la police des constructions
- Assurer la maintenance des archives
- Coordonner les tâches avec la boursière, le secrétariat du Conseil général et la préposée au contrôle des habitants.

Votre formation et votre profil :

- Être titulaire d'un CFC d'employé de commerce ou d'un diplôme équivalent reconnu
- Expérience dans une administration communale et connaissance de l'environnement BDI-communes seraient des atouts.
- Excellentes compétences rédactionnelles et orthographe irréprochable
- Maîtrise de la suite MS Office 365 (SharePoint, Outlook, Word)
- Bonne connaissance des législations en vigueur
- Sens de l'organisation et des relations, autonomie et flexibilité horaire
- Sens de la discrétion et devoir de réserve
- Être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis C

Nous offrons:

- Un emploi stable au sein d'une administration à visage humain
- Une diversité de missions stimulante
- Un environnement de travail agréable et des conditions sociales attractives

Entrée en fonction : 3 janvier 2026 ou à convenir

Les dossiers complets (lettre de motivation, CV, copies de certificats / attestations de formation) sont à adresser à la Municipalité d'Orny par voie postale ou courriel d'ici au **24 octobre 2025.**

Pour tout renseignement complémentaire : M. Fabien Gervais, Syndic – fabien.gervais@orny.ch.

Seuls les dossiers répondant aux critères précités seront examinés.